



MAIRIE DE
CHÂTEL

COMPTE RENDU DU Conseil Municipal du 8 avril 2015 à 20H00

PRESENTS : M. Nicolas RUBIN, Maire, M. Franck MARCHAND, M. Philippe CHARBONNEL, Mme Michèle TOCHET, Mme Monique MAXIT, Adjoint.

Mmes Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Karine BERTHET (arrivée à 8h09), Catherine ROQUIGNY, conseillères municipales,

MM. Jérôme BUTTOUDIN, Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Kévin MICHEL, Dominique VUARAND, conseillers municipaux

Mme Gabrielle David a été élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2015.

⇒ A l'unanimité, le Conseil approuve le Compte-rendu de la séance du 19 février 2015

2. AFFAIRES FINANCIERES

M. le Maire présentera les différents comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal retraçant l'exécution du budget primitif 2014. Il se retirera lors du vote.

 **Vote des COMPTES ADMINISTRATIFS des budgets annexes et principal de la commune concernant l'exercice 2014**

SERVICE ANNEXE DES FORETS		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	234 410,83 €	
	Dépenses	68 099,68 €	
	Excédent de clôture	166 311,15 €	
Section d'investissement	Recettes	53 488,10 €	124 544,00 €
	Dépenses	129 055,26 €	129 485,62 €
	Déficit de clôture	-75 567,16 €	-4 941,62 €
	Besoin de financement	75 567,16 €	4 941,62 €

AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent de résultat de fonctionnement de 166 311,15 € affecté au financement de :

- La section d'investissement du budget primitif 2015 pour un montant de 80 600,00 € (couverture du déficit et RAR)
- Le solde de 85 711,15 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2015

SERVICE ANNEXE DU PATRIMOINE IMMOBILIER		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	92 313,20 €	
	Dépenses	64 285,21 €	
	Excédent de clôture	28 027,99 €	
Section d'investissement	Recettes	21 100,00 €	
	Dépenses	43 279,84 €	
	Déficit de clôture	-22 179,84 €	0,00 €
	Besoin de financement	22 179,84 €	0,00 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 28 027.99 € affecté au financement de : <ul style="list-style-type: none"> - La section d'investissement du budget primitif 2015 pour un montant de 22 200,00 € - Le surplus de 5 827,99 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2015 			

SERVICE ANNEXE DU PARKING		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	230 347,78 €	
	Dépenses	230 080,34 €	
	Excédent de clôture	267,44 €	
Section d'investissement	Recettes	549 841,87 €	0,00 €
	Dépenses	283 753,71 €	66 287,73 €
	Excédent de clôture	266 088,16 €	-66 287,73 €
	Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 267,44 €, excédent de clôture en investissement également donc pas d'affectation de résultat 2014, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2015			

SERVICE ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	1 631 448,15 €	
	Dépenses	1 628 320,30 €	
	Excédent de clôture	3 127,85 €	
Section d'investissement	Recettes	772 765,72 €	
	Dépenses	715 036,32 €	
	Excédent de clôture	57 729,40 €	0,00 €
	Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 3 127,85 €, excédent de clôture en investissement également donc pas d'affectation de résultat 2014, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2015			

SERVICE ANNEXE DES REMONTEES MECANIKUES		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	3 938 685,28 €	
	Dépenses	2 538 427,67 €	
	Excédent de clôture	1 400 257,61 €	
Section d'investissement	Recettes	2 671 854,00 €	
	Dépenses	6 610 841,83 €	11 821 007,68 €
	Déficit de clôture	-3 938 987,83 €	-11 821 007,68 €
	Besoin de financement	3 938 987,83 €	11 821 007,68 €

AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 1 400 257,61 € affecté au financement de :

- La section d'investissement du budget primitif 2015 pour un montant de 137 030,00 €

au compte 1064 et 460 100,00 € au compte 1068

- Le surplus de 803 127,61 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2015

Ce budget est en déficit important du fait que les prêts finançant la liaison n'ont pas été débloqués avant le 31/12/2014 et donc n'ont pas été pris en compte sur cet exercice. La situation sera assainie quand le budget RM aura reçu le versement du prêt dans son intégralité courant du 1^{er} semestre 2015.

SERVICE ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	1 603 235,20 €	
	Dépenses	1 469 319,33 €	
	Excédent de clôture	133 915,87 €	
Section d'investissement	Recettes	692 878,54 €	
	Dépenses	555 935,72 €	114 430,88 €
	Excédent de clôture	136 942,82 €	-114 430,88 €
	Besoin de financement	0,00 €	114 430,88 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 133 915,87 €, repris en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2015, car la section d'investissement est aussi en excédent			

SERVICE PRINCIPAL DE LA COMMUNE		CA 2014	RAR 2014
Section de fonctionnement	Recettes	10 996 201,53 €	
	Dépenses	9 177 595,30 €	
	Excédent de clôture	1 818 606,23 €	
Section d'investissement	Recettes	5 720 634,40 €	346 742,00 €
	Dépenses	6 038 233,67 €	1 161 088,57 €
	Déficit de clôture	-317 599,27 €	-814 346,57 €
	Besoin de financement	317 599,27 €	814 346,57 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Excédent du résultat de fonctionnement de 1 818 606,23 € affecté au financement de : - La section d'investissement du budget primitif 2015 pour un montant de 1 132 000,00 € - Le surplus de 686 606,23 € étant laissé en section de fonctionnement du budget primitif 2015			

Sous la présidence de M. BUTTOUDIN, président de la Commission Finance, les élus ont été invités à se prononcer sur les comptes administratifs 2014 tels qu'ils ont été présentés,

⇒ A l'unanimité, le Conseil le Conseil approuve l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2014

□ □ Approbation des COMPTES DE GESTION de l'exercice 2014 dressés par la

Trésorerie d'Abondance

Les comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés par le Receveur de la Trésorerie d'Abondance sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2014.

⇒ A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de gestion de l'exercice 2014

- □ AFFECTATION DES RESULTATS à prendre en compte sur les budgets primitifs 2015.

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2015 correspond à la présentation donnée dans les tableaux ci-dessus.

⇒ A l'unanimité, le Conseil valide les propositions d'affectation des résultats à reporter sur les budgets 2015

- □ Vote des SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS pour l'exercice 2015.

Compte tenu des contraintes financières imposées par l'Etat avec principalement l'augmentation de dépenses de fonctionnement dont le FPIC (+37 %, soit près de 60 000 €) et la baisse des dotations de l'Etat (-208 000 €), la commission des finances réunie le 9 mars 2015 a proposé à M. le Maire une enveloppe globale de subventions à verser aux associations de 1 200 000€. Malgré une baisse du montant de l'enveloppe pour 2015 (-10 % sur chaque association), la commune continue de soutenir activement le tissu associatif local d'une part en allouant une aide financière à chaque association chatellane mais également en mettant à disposition tout un soutien logistique et matériels lors des manifestations organisées ayant été valorisé à 76 909 € pour 2014 ainsi que la mise à disposition de salles communales pour 31 336 €.

M. le Maire liste les sommes allouées à chacune des associations. Le tableau des subventions est le suivant :

SUBVENTIONS - ANNEE 2015

	ASSOCIATIONS	Proposition 2015
2	Agriculteurs de CHATEL	38 880,00 €
3	Amicale du Personnel communal	4 000,00 €
4	Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900,00 €
5	Anim'EHPAD	1 934,00 €
6	Association Foncière Pastorale	1 500,00 €
7	Cantine scolaire de CHATEL	0,00 €
9	Chorale	800,00 €
10	Club Nautique	3 000,00 €
11	Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800,00 €
13	Garderie Municipale "Les Moufflets"	0,00 €
14	Harmonie Municip."L'ECHO ALPIN"	13 500,00 €
15	Judo Club de CHATEL	1 200,00 €
17	Les Veillorots	450,00 €
19	Maitres Chiens d'Avalanches du Chabl.	260,00 €
21	OCCE 74 Coop Scolaire Ecole Primaire	11 150,00 €
22	CHATEL TOURISME	1 000 000,00 €
23	Parents d'Elèves de Châtel	1 500,00 €

24	Razorbike CHATEL	2 500,00 €
25	Sapeurs pompiers de Châtel	2 200,00 €
27	Ski-Club de Châtel	80 000,00 €
	Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	9 300,00 €
28	Société de Secours en Montagne	400,00 €
38	Seins Léman Avenir (Hôpitaux du léman)	0,00 €
	Diverses Subventions	25 626,00 €
	Prévention Routière OPTIMAL	0,00 €
	Les Restaurants du Cœur - THONON	0,00 €
	UFOVAL	100,00 €
	TOTAL	1 200 000,00 €

⇒ A l'unanimité, le Conseil vote les subventions aux associations au titre de l'exercice 2015 pour un montant global de 1 200 000€.

□ □ Vote de la SUBVENTION VERSEE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS dans le cadre de la convention pour déterminer le montant de la subvention à attribuer pour 2015

M. le Maire rappelle que la loi Sueur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal.

Il est proposé d'octroyer pour l'année 2015, une subvention d'un montant de 15 000 €, identique à celui de 2014.

Le cinéma de Chatel continue à faire bénéficier les enfants scolarisés à Chatel du Cycle école et Cinéma sous la direction de Laure David, directrice de l'école.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité approuve la subvention allouée à la société des cinémas du Chablais

□ □ Vote des TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES pour 2015.

Considérant l'avis de la commission finances du 9 mars 2015, visant à maintenir à l'identique l'effort fiscal des contribuables, M. le Maire propose de ne pas augmenter la part communale des 4 taxes directes locales. M. le Maire expose au Conseil que malgré une situation tendue sur le plan des recettes de fonctionnement, d'autres leviers ont été mis en œuvre pour bâtir le budget 2015 (tarification des services, TEOM et taxe de séjour). Par ailleurs, la commune bénéficie d'une activité économique soutenue qui fait que les bases fiscales servant d'assiette aux 4 taxes sont suffisamment dynamiques pour produire chaque année, sans augmenter les taux, un gain fiscal supplémentaire. Ainsi, le conseil doit se prononcer sur le produit attendu prévisionnel des différentes taxes avec des taux identiques à 2014 :

Taxes	Bases prévisionnelles 2014	Taux 2014	Produit attendu pour 2014	Bases prévisionnelles 2015	Taux proposé pour 2015	Produit attendu pour 2015
Taxe d'habitation - TH	10 111 000	26,11 %	2 639 982 €	10 426 000	26,11 %	2 722 229€
Taxe foncière (bâti) -	7 352 000	18,97 %	1 394 674 €	7 648 000	18,97 %	1 450 826€

TB						
Taxe foncière non bâti - TNB	66 700	85,47 %	57 008 €	66 800	85,47 %	57 094€
Cotisation foncière des entreprises - CFE	3 084 000	24,48 %	754 963 €	3 111 000	24,48 %	761 573€
TOTAL BASES PREVISIONNELLES	20 613 700			21 251 800		
Produit attendu des 4 taxes			4 846 627 €			4 991 722€

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, vote les taux des 4 taxes directes locales pour 2015.
Nota : sans augmenter les taux, le gain prévisionnel serait de plus de 140 000 €.

□ □ Vote du TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) pour 2015

	<i>Prévisions 2015</i>	CA2014	CA 2013
Ordures ménagères	210 000,00 €	206 670,63 €	192 425,58 €
Déchets extra ménagers/déchetterie (augmentation des quantités 5 %)	135 000,00 €	144 965,56 €	119 608,15 €
Agents techniques/administratif (augmentation de charge 5 %)	159 000,00 €	154 058,73 €	149 958,52 €
Divers (TGAP, frais administratifs)	11 000,00 €	10 528,00 €	10 965,20 €
Investissements (PAV-regroupement OM-bouchons d'amour-compost)	30 000,00 €	46 100,00 €	49 175,10 €
Dépenses TOTALES du service	545 000,00 €	562 322,92 €	522 132,55 €
Filière de reprises	20 000,00 €	47 360,82 €	17 798,67 €
soutien eco organismes	15 000,00 €	20 117,64 €	12 121,72 €
Recette exceptionnelle (remb. TVA)			19 673,96 €
Recettes déchetterie	1 000,00 €	1 396,00 €	5 327,50 €
Recettes TOTALES du service (Hors TEOM)	36 000,00 €	68 874,46 €	54 921,85 €
COÛT DU SERVICE ANNUEL HORS TEOM	509 000,00 €	493 448,46 €	467 210,70 €
Base fiscale	7 216 477,00 €	7 096 060,00 €	6 720 191,00 €

previsionnelle de TEOM			
TEOM prévisionnelle annuelle	534 019,30 €	503 820,26 €	470 134,45 €
TEOM réelle (CA)	Fin année 2015	506 237 €	486 186,00 €
Bilan		12 788,54 €	18 975,30 €

Sur proposition de la commission des finances, M. le Maire invite le conseil à augmenter progressivement le taux de TEOM dès 2015 jusqu'en 2017 au vu de plusieurs arguments :

- Les investissements souhaités par la commission Aménagement du territoire en charge notamment de la question des déchets
- L'anticipation du taux de la future communauté de communes « élargie » à la communauté de Communes du pays d'Evian à l'horizon 2017 pour éviter le choc fiscal. Cette dernière appliquant un taux de 8 % de TEOM.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015 à 7,40 % et approuve le principe d'augmentation progressive jusqu'en 2017.

□ □ Vote des TAUX DE LA TAXE DE SEJOUR applicables pour le 1^{er} octobre 2015

La commission des finances en date du 9 mars 2015 a proposé à M. le Maire de relever les taux de la taxe de séjour qui n'ont jamais évolué depuis le passage à la perception au réel en 2009. Pendant cette période, la commune de Châtel s'est efforcée de développer l'attrait touristique de la commune tout au long de l'année que ce soit par l'adhésion à l'opération multipass, le soutien financier ou logistique de différentes animations organisés par différents acteurs de la station sans compter la construction du centre aquatique et la liaison interdomaines tant attendue. Tous ces équipements ou actions proposées tout au long de l'année sont en partie financées directement ou indirectement par le produit de la taxe de séjour. Ce dernier doit être désormais réajusté. M. le Maire rappelle que chaque année, la commune verse à Chatel tourisme une grande partie du produit collecté auprès des touristes pendant les saisons touristiques, la somme est fixée à 200 000 €. Le reste (environ 60 000 €) alimente le budget communal. Les nouveaux taux seraient applicables au 1^{er} octobre 2015 pour coïncider avec le début de la période de perception de l'hiver (La saison estivale étant trop proche pour l'appliquer aussitôt après le vote).

Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Hôtel, résidences 4* et 5 *	1 €	2 €
Hôtel, résidences 3*	0,75 €	1,50 €
Hôtel, résidences 2* et non classé	0,55 €	0,90 €
Terrain de camping 3* et 4*	0,35 €	0,55 €
Centre de vacances	0,35 €	0,35 €

Par ailleurs, la loi prévoit depuis le 1^{er} janvier 2015 les exonérations obligatoires à 18 ans et non plus à 16 ans. Les colonies de vacances sont donc aidées par ce dispositif qui vise à ne pas pénaliser un secteur d'activité en recul et en difficulté.

Cette nouvelle tarification se rapprocherait des tarifs pratiqués dans la station de Morzine notamment. Une large communication auprès des hébergeurs sera faite si les tarifs sont adoptés.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette nouvelle grille applicable à partir du 1^{er} octobre 2015.

□ □ Vote des SUBVENTIONS D'EQUILIBRE provenant du Budget Principal vers les budgets annexes.

BUDGETS	Subventions 2015	% par rapport à 2014	Pour mémoire montant 2014
TRANSPORTS	467 000	+5.30%	443 500
EAU & ASSAINISSEMENT	200 000	-54.02%	435 000
PARKING	123 700	+2.32%	120 900
CENTRE AQUATIQUE	1 611 100		-

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve la subvention d'équilibre selon les montants nécessaires aux budgets indiqué ci-dessus.

□ □ DECISION D'AFFECTATION DE CREDITS provenant du budget Patrimoine et du budget Forêts pour abonder le budget de la Commune.

Le Maire expose qu'à titre exceptionnel, il est admis par le 3^o de l'article R. 2221-48 et 90 du CGCT que les excédents non utilisés des budgets annexes peuvent être reversés sur le budget principal dès lors que les usagers des services organisés par les budgets annexes ne sont pas privés de cet excédent en bénéficiant par exemple d'une diminution de tarifs ou de manière indirecte de nouveaux investissements.

Ce qui est le cas pour 2015.

L'excédent du budget foret provient de la coupe de bois faite dans le cadre des travaux de liaison interdomaines.

	Montant prévu en 2015
BUDGET PATRIMOINE	51 850 €
BUDGET FORET	100 000 €

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve les affectations de crédit telles que présentées

□ □ Vote des BUDGETS PRIMITIFS 2015

M. le Maire expose que les budgets proposés sont le fruit d'un travail collaboratif entre les services, les différentes commissions d'élus dirigées par leur président et la commission des finances qui a arbitré in fine les propositions faites ci-dessous :

BUDGETS ANNEXES	sections	Montant par section	B.P. 2015	évol BP14+DM
FORETS	fonctionnement	199 000,00 €	409 100 €	417 500,00 - 2%
	investissement	2100,00 €		
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	90 500,00 €	136 000 €	135 500,00 +0,37%
	investissement	45 500,00 €		
PARKING	fonctionnement	244 000,00 €	680 600 €	794 000,00 -16,66%
	investissement	436 600,00 €		
TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES	fonctionnement	1 621 000,00 €	1 730 900 €	1 815 500,00 -4.66 %
	investissement	109 900,00 €		
REMONTEES MECANIQUES	fonctionnement	3 558 000,00 €	22 581 900 €	25 314 700,00 -12%
	investissement	19 023 900,00 €		
EAU & ASST	fonctionnement	1 541 000,00 €	2 113 000 €	2 689 100,00 -27%
	investissement	572 000,00 €		
CENTRE AQUATIQUE	fonctionnement	2 077 400,00 €	2 491 400 €	-
	investissement	414 000,00 €		
COMMUNE	fonctionnement	10 609 000,00 €	14 609 000 €	18 732 000,00 -28%
	investissement	4 000 000,00 €		
TOTAL consolidé	fonctionnement	19 939 900,00 €	44 751 900 €	49 898 300 € -11.50%
	investissement	24 604 000,00 €		

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, vote les Budgets primitifs tels que présentés en séance et synthétisés ci-dessus.

3. AFFAIRES GENERALES

□ □ Conclusion d'une convention avec la SAEM régularisant des factures d'électricité intervenues suites aux travaux de la liaison inter-domaines

En 2014, dans le cadre des travaux de construction de la liaison inter-domaine entre Super-Chatel et le Linga, il a été procédé au raccordement électrique des téléportés tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Les puissances électriques demandées par les nouvelles installations rendaient alors la mise en place d'un tarif vert et la pose d'un nouveau transformateur nécessaires. Cependant le timing du chantier ne permettait pas d'effectuer ces travaux pour le démarrage des installations.

En réunion de chantier, il a été alors décidé de raccorder les installations sur un compteur existant. La zone de Vonnes est apparue comme l'endroit le plus adéquat pour effectuer ce raccordement, un compteur électrique étant déjà installé pour la Commune à cet endroit, notamment pour le réservoir de Morgins et le pompage de Vonnes.

Après validation technique par ERDF, le tarif jaune du compteur a été modifié, la puissance souscrite existante de 66KVA a été augmentée à 240KVA à compter du 18 novembre 2014. La prime hors consommation est ainsi passée de 198.66€ HT à 722.40€ HT, en plus de l'augmentation des consommations. Pour permettre à la commune de se faire rembourser par la SAEM les factures d'électricité de la phase chantier mais aussi de la phase exploitation, il est donc proposé d'établir une convention régularisant ces factures d'électricité pour que chacun paye la part qui lui revient et ce pour les factures établies à compter de novembre 2014 et jusqu'au mois d'arrêt des installations du domaine skiable.

En l'absence de possibilité d'individualiser les compteurs pour la prochaine saison, M. le Maire propose de procéder de la sorte et sur les mêmes modes de calcul pour les saisons suivantes.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention avec la SAEM fixant les modalités de remboursement des factures d'électricité et à autoriser le Maire à signer ladite convention. Le conseil municipal est favorable à la reconduction de ces modalités s'il est impossible d'individualiser les compteurs.

□ □ Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police – passerelle piétonnière pour accéder à la liaison

Le Conseil Départemental procède à la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police pour des projets liés à des opérations de sécurité.

A ce titre, il est proposé que la Commune demande une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Travaux de construction d'une passerelle au-dessus de la route départementale n° 22 à Vonnès, visant à sécuriser l'accès des piétons depuis le parking jusqu'à la zone de confluence des domaines skiables de Super-Châtel et Linga

Le montant estimatif de la dépense est de 300 000€ HT, et l'aide allouée par le Département est de 30 % sur une dépense plafonnée à 150 000 €.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, autorise la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour les travaux de construction d'une passerelle dans la zone de confluence des remontées mécaniques au lieu-dit Vonnès

□ □ Autorisation du Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif dans le cadre de la requête n°1406234-5 - affaire FRED74/commune de Châtel - chemin des bords de Dranse

Par lettre en date du 27 octobre 2014, le tribunal administratif de Grenoble a notifié à la commune de Châtel la requête enregistrée sous le n°1406234-5 présentée par Mme Bonnefoy-Claudet, représentant la Fédération Départementale des randonneurs de Haute-Savoie (FRED74).

Cette requête vise l'annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre de l'arrêté municipal n°031-0514 en date du 21 mai 2014 portant réglementation des accès sur l'itinéraire cyclo-pédestre, en bord de Dranse, sur la commune de Châtel.

M.Fredéric DAVID demande plus d'informations sur cette affaire.

Le maire précise sur sur le bord de Dranse, il a été décidé que seuls les vélos et les piétons sont autorisés à circuler. Les chevaux ont été interdits car la cohabitation peut être dangereuse. Les communes vont se défendre ensemble à ce sujet.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à ester en justice tant auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 1406234-5 que le cas échéant dans les instances d'appel et de cassation
 - Désigne Maître Thomas PIANTA, avocat à la SCP PIANTA et Associés, 4 place de l'Hôtel de ville 74200 Thonon les bains, pour défendre les intérêts de la Commune tant dans cette instance qu'en appel et en cassation.
 - Autorise le Maire à signer tout document utile à ce dossier et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires

4. RESSOURCES HUMAINES

A. Prolongation de contrats de travail

a) En application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé la création des postes suivants pour une durée de 1 an, en vue du recrutement d'agents non titulaires dans l'attente de recrutements de fonctionnaires par voie statutaire :

- Adjoint technique 1° classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Laurent DUSSART au service « eau & assainissement », recruté en 2014 suite à la mutation de David DERIAZ.
- adjoint technique 2° classe contractuel à temps complet, pour le recrutement de Gaël CLEMENT afin d'assurer le remplacement de Didier CORBAZ au service « Eau & Assainissement » qui a formulé une demande de mutation.
- Adjoint technique 2° classe contractuel à temps complet, pour le maintien en fonction de Pascal RAPHANEL au service « déchetterie », recruté en 2013.

b) En application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé le maintien en fonction pour une durée de 1 an de M. Simon VAN DER STEGEN, agent non titulaire recruté sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A) et assurant les fonctions de chargé de mission au service communication.

⇒ *Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les contrats de travail et à fixer les conditions d'embauche.*

B. Recrutement de personnel saisonnier pour l'été 2015

Afin d'assurer le bon fonctionnement des différents services communaux durant la prochaine saison d'été, il s'avère nécessaire d'avoir recours au recrutement de personnel saisonnier.

A savoir :

1 poste pour la tonte au grade d'adjoint technique 2° classe 5 mois (mi-avril à septembre)

1 poste pour l'entretien des massifs et arrosage, grade d'adjoint technique 2° classe 5 mois (mi-avril à septembre)

1 poste pour la voirie d'adjoint technique 2° classe 6 mois (mai à octobre)

2 postes d'agent de surveillance de la voie publique 3 mois (mi-juin à mi-septembre)

1 poste d'agent d'exploitation pêche, lac et patinoire, 5 mois (mai à septembre)

⇒ *Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la création des postes nécessaires au recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2015, selon la*

proposition ci-dessus fixant le nombre de postes maximum ainsi que les conditions d'embauche, et à autoriser le Maire à signer les contrats de travail.

C. Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} janvier 2015

Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	
			créés	pourvus
Filière administrative			15	15
A	Emplois de direction	Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services 10 000 à 20 000 habitants	1	1
A	Attachés Territoriaux	Attaché	3	3
B	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	2
		Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	1
		Rédacteur	1	1
C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint Administratif 1 ^o classe	2	2
		Adjoint Administratif 2 ^o classe	4	4
Filière technique			35	30
A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	1	1
B	Techniciens Territoriaux	Technicien Principal 1 ^o classe	1	1
		Technicien Principal 2 ^o classe	1	1
C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise Principal	2	2
	Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Techn. Principal 1 ^o classe	10	10
		Adjoint Techn. Principal 2 ^o classe	8	8
		Adjoint Techn. Princ. 2 ^o classe TNC	1	1
		Adjoint Technique 1 ^o classe	3	1
		Adjoint Technique 2 ^o classe	7	4
		Adjoint Technique 2 ^o classe TNC	1	1
Filière police municipale			1	1
C	Agents de Police Municipale	Brigadier Chef Principal de P.M.	1	1
Filière animation			1	1
B	Animateurs territoriaux	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Filière culturelle			3	3
B	Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1 ^{ère} classe TNC	1	1
C	Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1 ^o classe	1	1
		Adjoint du patrimoine 2 ^o classe	1	1
TOTAL			55	50

Les postes figurant au tableau ci-après, sont devenus vacants suite aux mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2014.

LISTE DES POSTES A SUPPRIMER

MOUVEMENTS DE PERSONNEL 2014

Grade	Date de création	motif de la suppression	Poste occupé par :
Adjoint technique 2° classe (ex. agent d'entretien)	22/05/2000	Départ en retraite après disponibilité	CATTAUD Jean-Paul
Adjoint Administratif Principal 1° classe	04/12/2002	Avancement de grade suite à promotion interne	FAVRE-FELIX Françoise
Adjoint technique Principal 1° classe (ex. agent technique en chef)	04/12/2002	Départ en retraite après disponibilité	AIMON Lucien
Adjoint technique Principal 1° classe	09/12/2013	Départ en retraite	CRUZ-MERMY Francis
Agent de maîtrise territorial	09/07/2013	Mutation	DERIAZ David

⇒ *Le Conseil à l'unanimité :*

- a) *Approuve le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2015 ci-dessus ;*
- b) *Approuve la suppression des postes devenus vacants, selon l'état ci-dessus.*

M Le Maire précise que les équipes communales sont constituées :

	2013	2014	évol°	2015	évol°
Titulaires	52	49	-3	47	-2
Non titulaires permanents	15	13	-2	12	-1
Saisonniers été / hiver	20	20	0	17	-3
Apprentis	0	1	1	0	-1
Occasionnels	8	3	-5	2	-1
Profs musique TNC	5	4	-1	3	-1
Stagiaires enseignement	3	2	-1	0	-2
Instituteurs & vacataires péri-éduc.	3	6	3	6	0
total	106	98	-8	87	-11

En équivalent temps plein, il y a 73,4 agents en 2015 contre 80,9 en 2014.

La proposition de budget 2015 est à la baisse de -0.34 % malgré une augmentation de la masse salariale (+ 10 000 €) liée à la revalorisation des indices de la catégorie C imposée par l'Etat. Ce poste de dépenses a été également contraint à la baisse en 2015. (Diminution du volume des heures supplémentaires et diminution du nombre de postes saisonniers).

5. ENVIRONNEMENT / URBANISME / AGRICULTURE

A. Conclusion d'une convention pour la gestion des déchets diffus spécifiques avec EcoDDS

L'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) créé en 20 avril 2013 a pour mission d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

La notion de déchets diffus spécifiques regroupe des produits chimiques divers fortement nocifs pour l'environnement tel que White spirit-décapant-insecticides-engrais-filtres à huiles- déboucheurs- acides- peintures – enduits – colles-....

Conclure une convention avec EcoDDS, permettrait de gérer ces flux gratuitement dans la mesure où ces déchets sont produits par les ménages.

Cette convention prendrait effet à partir du 1^{er} jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et ce, pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.

Dans le projet de convention, il est prévu :

- Engagements de la Commune de Châtel : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme.

La Commune de Châtel ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3, 6, 7, 8, 9 et 10 (produits à base d'hydrocarbures ; d'entretien spéciaux et de protection ; chimiques usuels ; solvants et diluants ; biocides et phytosanitaires ménagers et engrais ménagers) feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation ; produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface) la Commune de Châtel devra ne prendre que les apports concernant les ménages.

- Engagements de l'éco organisme:

- o Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
- o Mise à disposition d'un kit de communication,
- o Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie,
- o Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants,
- o Soutiens financiers (fixe et à la communication).

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention pour la gestion des déchets diffus spécifiques avec EcoDDS et à autoriser le Maire à signer ladite convention

B. Mise en place d'un Groupement pastoral

Mme David Gabrielle conseillère municipale sort de la salle du Conseil afin de ne prendre part ni au débat ni au vote.

La mise en place d'un groupement pastoral apparait comme le meilleur moyen de gérer le partage des alpages à Châtel.

Un projet de partage a été effectué par la commission aménagement du territoire assisté de la SEA. Il en ressort 17 unités d'alpages qui seront attribués en fonction du nombre d'animaux que chaque agriculteur possède.

La SEA (Société d'Economie Alpestre de la Haute Savoie) a établi, dans le cadre de son travail sur la refonte de la gestion des alpages communaux, des tarifs indicatifs pour la mise à disposition de ces alpages. La Commission environnement et aménagement qui s'est réunie aujourd'hui (8 avril 2015) a notamment proposé un tarif à l'hectare. Il est précisé que ce tarif est basé à minima sur celui défini par la Préfecture de la Haute Savoie.

L'ensemble des modalités de mise à disposition des alpages sont précisées dans les conventions définissant les besoins de la Commune et en concertation avec les différents acteurs locaux (SAEM, Chatel tourisme,...)

Les modalités des différentes conventions de mise à disposition seraient les suivantes :

- Leur durée serait de trois ans, avec une possibilité de mettre un terme à chaque date anniversaire et après avis suite à la visite de la commission aménagement sur l'état d'entretien de l'alpage communal.
- Une sanction pécuniaire (dans la limite du double du tarif de location) pourrait être infligée par la commission après visite du site en cas de non entretien de l'unité affectée. Cette sanction pourrait être prononcée en plus de la résiliation unilatérale de la convention. La Commission assurera un contrôle annuel à ce sujet tous les ans (en octobre).

M. le Maire ajoute que chaque agriculteur devra entretenir l'espace paysager par la pâture et d'autres moyens.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement pastoral et à autoriser le maire à signer les conventions de mise à disposition pluriannuelle des alpages communaux et tous les documents se rapportant au dossier

C. Avis sur la procédure de modification n°1 du plan de prévention des risques naturels

Cette modification ne concerne que des rectifications d'erreurs matérielles sur la carte réglementaire et le règlement. Le dossier sera mis à la disposition du public du 10 avril 2015 au 11 mai 2015.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité donne un avis favorable sur la procédure de modification n°1 du plan de prévention des risques naturels

D. Désignation d'un élu habilité à signer un permis de construire

Suite à l'annulation par le tribunal administratif du permis de construire délivré le 2 janvier 2012 à la SCI LoBox, il convient, en vue de régulariser le dossier, de désigner un élu pour prendre la décision relative au PC et signer les documents d'urbanisme (arrêté etc...).

⇒ Le Conseil, le maire s'étant retiré, désigne M. Marchand pour signer tous les actes d'urbanismes utiles et tout autre document dans le cadre de ce dossier

6. PATRIMOINE

A. Informations sur les animations renouvelées : visites guidées Noctures de la Vieille Douane – Jeu de Piste enfants

➤ Visite guidée "nocturne" de la Vieille Douane

Appréciée des visiteurs, cette visite commentée sera reconduite selon les modalités des années précédentes :

- tous les mardis en juillet-août à 18h (sauf 14/07)
- au tarif adulte de 6€ (soit 2€ supplément par rapport à la visite libre) et enfant 3€
- sur réservation, minimum 4 inscrits

Pour rappel, le mardi en juillet-août la Vieille Douane est ouverte aux visiteurs de 14h à 20h (sauf le 14/07, ouvert de 14h à 18h, pas de visite commentée).

Pour information, durant l'été 2014, 7 visites "nocturnes" ont été assurées sur les 9 dates prévues. 81 personnes ont participé générant une recette de 386 €.

➤ "Jeu de piste" enfants à la Vieille Douane

Cette année encore, le jeu d'enquête sera proposé aux enfants le mardi matin, la Vieille Douane étant fermée aux visiteurs individuels :

- les mardis à 10h30, du 14 juillet au 18 août
- au tarif 4€ par enfant
- 6 inscrits minimum et 20 maximum
- sur inscription payante à l'office de tourisme de Châtel

En 2014, la réservation payante à Châtel Tourisme a évité les désistements de dernière minute. Pour ce faire, des agents d'accueil ont été nommés mandataires de la régie Culture et Patrimoine. Immédiatement après l'animation, le régisseur récupère la recette à Châtel Tourisme et vérifie la tenue du quittancier.

Au cours de l'été 2014, les 5 jeux de piste prévus ont été assurés, accueillant un total de 75 enfants pour une recette de 300 €.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité prend acte du renouvellement de ces animations

B. Reconduction de la convention « Châtel, paysage de frontière » avec la 2CVA

Créée en 2014, cette visite couplée associe une balade paysagère du hameau de Vonnes assurée par un guide du Pays d'art et d'histoire, ainsi qu'une visite guidée à la Vieille Douane. Cette animation a fait l'objet d'une convention entre la commune de Châtel et la 2CVA, signée le 26 juin 2014, afin de répartir les recettes et de définir le rôle de chaque partie (voir en annexe).

A l'issue de la saison, la 2CVA reverse à la commune les recettes correspondant à la visite guidée de la Vieille Douane (5€ par adulte et 2€ par enfant).

Il est proposé qu'en 2015, l'animation soit reconduite sur les mêmes modalités, avec toutefois une réduction du nombre de dates :

- le mardi de 15h à 17h30, du 21/07 au 25/08 (soit 6 dates)
- tarif adulte 8€, 6-12 ans 5€
- sur inscription payante auprès des offices de tourisme (régie Pays d'art et d'histoire, puis reversement de la part revenant à la commune de Châtel)

Pour information, en 2014, 6 visites ont été assurées sur les 9 dates prévues, soit 37 personnes pour une recette de 173 € reversée à la commune de Châtel.

⇒ Le Conseil, à l'unanimité, approuve la reconduction de la convention signée avec la 2CVA le 26 juin 2014 et autorise le Maire à signer ladite convention.

C. Conclusion d'une convention « En route vers la frontière » avec la 2CVA

Afin de contribuer à l'animation et la promotion du sentier thématique "sur les traces des contrebandiers", dont la mise en service est prévue mi-juin 2015, ainsi qu'à la visibilité de la Vieille Douane, nous proposons d'organiser 4 randonnées accompagnées destinée à un public familial, comme évoqué lors de la précédente réunion de la commission patrimoine.

Cette animation relèverait de la compétence "médiation culturelle" de la 2CVA, qui prend en charge des ateliers jeunes publics pour la Maison du Val et l'abbaye d'Abondance, ainsi

que des randonnées en alpage. Cela permettrait d'ailleurs de ne pas alourdir le budget de la commune et la charge de travail du service patrimoine.

Pour cette année de lancement, nous proposons d'alterner deux formules : randonnée en début d'après-midi et randonnée contée en soirée. Ceci afin de voir ce qui remporte du succès auprès du public.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les modalités d'organisation de cette animation, sur la répartition des rôles entre la commune et la 2CVA, et sur l'opportunité de la rédaction d'une convention entre les deux parties.

Les points principaux du projet de convention sont les suivants :

- titre : "en route vers la frontière !"
- dates : jeudis 23/07 et 06/08 de 14h à 16h30 ; jeudis 30/07 et 13/08 de 19h30 à 22h (horaires à ajuster)
- tarif adultes 10€, enfants 6€ (définis par PAH d'après coût guide)
- inscription payante auprès des offices du tourisme (régie PAH)
- Répartition des rôles entre :
 - 2CVA :
 - prise en charge financière guide du patrimoine
 - billetterie (impression tickets, réservation via les OT, annulation en cas d'intempéries ou d'inscriptions insuffisantes, encaissement des recettes)
 - promotion (affiches, dépliant animations PAH, fiche SITRA, presse...)
 - Commune / service patrimoine :
 - renseignements des personnes intéressées à la Vieille Douane
 - promotion dans le cadre de la communication générale sur les animations (mention dans les mailings, spots publicitaires à Radio Châtel, page Facebook et site internet de la mairie, presse, autres communications...)

⇒ Le Conseil à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer

7. INFORMATIONS :

A. Marchés passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

Objet de la consultation	Liste des entreprises ayant déposé une offre	Entreprise attributaire	Date de notification du marché	Montant du marché HT
Mission SPS pour la démolition de 3 bâtiments communaux	ALPES CONTROLES SECOURISK	ALPES CONTROLES	19 mars 2015	990 € HT

B. Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

- Le renouvellement du bail de location de locaux pour la médecine du travail pour l'AST 74.
- Une convention a été passée avec la SAEM pour la mise à disposition de la commune d'un véhicule neuf en échange de quoi la commune met à disposition de la SAEM des séjours dans le logement le Chamois (5 séjours une semaine hors vacances scolaires). Les prestations échangées sont d'un montant équivalent et inférieur à 15 000 € HT. A titre d'information, le véhicule est mis à disposition du DGS de la commune. convention conclue pour 3 ans.

C. Vente d'un véhicule

Le Tracteur HOLDER, mis en circulation en 2001 et acheté par la Commune en 2006 a reçu une proposition de rachat par VAL GARAGE pour un montant de 1 200 €. Cette vente a reçu un avis favorable de la commission travaux (présidée par M. Franck Marchand).

D. Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire.

- Vente d'un terrain bâti route du Boude
- Vente d'un terrain non bâti route du Linga
- Vente d'un terrain bâti au lieu-dit la Béchigne
- Vente de locaux commerciaux + réserves au lieu-dit sur le Chemin
- Vente d'un terrain bâti au lieu-dit Tré les Pierres
- Vente d'un terrain bâti au lieu-dit la Mejaille
- Vente d'un terrain bâti au lieu-dit la Mejaille

E. Divers

Subvention :

Pour répondre aux besoins de confortation et de diversification des offres de loisirs 4 saisons au sein de la Commune à destination des centres de vacances et divers publics intéressés, une série de projets a été envisagée. La construction de différents équipements a été retenue par la commission sports :

- la création d'un mur d'escalade accessible à la population touristique, aux familles, aux périscolaires, ainsi qu'aux écoles du village et de celles du territoire intercommunal. (estimatif : 41 700 € H.T),
- l'installation d'un skate parc sur le secteur du Linga, comportant plusieurs résidences secondaires, afin d'offrir des activités et animations complémentaires sur ce secteur à fort passage touristique. (estimatif : 9 200 € H .T),
- la mise en place d'un terrain multisports sur le secteur du Recardet permettant de créer un pôle sportif sur le site en regroupant plusieurs activités tennis, volley, multisports... (estimatif : 32 525.20 € H.T).

Ces équipements étant susceptibles de bénéficier d'une aide financière de la part des crédits départementaux à solliciter auprès du Conseil Départemental, il sera nécessaire de constituer un dossier de demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h00.

Compte rendu établi par la secrétaire de séance,
Mme Gabrielle DAVID, le

Le Maire de Châtel
Nicolas RUBIN